



CAPD du 21 mai 2019
Compte rendu SE-Unsa
Joëlle Salarnier – Céline Gaston



Présents : - M Didier, Secrétaire général - M Merle, Mme Roques, Division des personnels - Mme Vivenot, IEN - Stéphanie Lavergne, Lionel Maury, Franck Vigny, élus SNUipp-FSU - Céline Gaston, Joëlle Salarnier, élues SE-UNSA

Ordre du jour : - Congés de formation professionnelle - Demandes de travail à temps partiel et allègements horaires - Demandes de disponibilité et de détachement - Bonifications - Situations particulières

Préalables : Le compte rendu de la CAPD du 14 mars est approuvé.

******* Temps partiels - Allègements horaires - *******

Reprises à temps complet : 10 collègues

Temps partiel : Les nombre de demandes est stable depuis ces 3 dernières années.

		Nouvelles demandes	Renouvellements
TP de droit	3 ½ journées	0	1
	2 ½ journées	3	6
	80 %	10	26
	4 à 5 ½ journées	3	2
TP sur autorisation	2 ½ journées	3	18
	80%	1	1
	4 à 5 ½ journées	1	5
	50% annualisé	2	0
		23	59
		82	

Le SE-Unsa souhaite connaître les critères de refus. L'administration répond qu'il n'y en a pas réellement.

Le renouvellement de tous les temps partiels sur autorisation est accordé par l'IA-DASEN.

Les collègues qui demandent pour la première fois un temps partiel sur autorisation seront « conviés » à un entretien qui se déroulera le mercredi 22 mai à l'IA, cette dernière souhaitant connaître les raisons de cette demande.

Allègements horaires : 12 situations sont examinées avec une quotité d'un jour, 10 acceptées.

Le SE-Unsa a interrogé l'administration sur les solutions proposées aux 2 collègues ayant un refus de renouvellement.

Réponse : c'est le médecin qui donne son avis ...

... Un temps partiel éventuellement avec les conséquences financières que l'on connaît.

******* Réintégrations – Dispos – Congés parentaux – Détachements –*******

Réintégration : 1 collègue

Disponibilités : 11 renouvellements – 4 nouvelles demandes dont 2 pour convenance personnelle et 2 pur suivre le conjoint.

Les postes des collègues qui prennent une disponibilité seront attribués au 1^{er} mouvement.

Sur les 12 situations étudiées dans le cadre de l'allègement d'horaires, 10 sont accordées.

Concernant les 2 dernières situations, Mme l'IA-DASEN doit donner encore son accord après un examen de la situation des collègues.

Congés parentaux : 5 en cours pour la rentrée -1 nouvelle demande.

Détachements : 7 maintiens dont 1 à renouveler en novembre 2019 et 7 renouvellements.

******* Congés de formation professionnelle *******

Le Cantal dispose d'un contingent d'heures équivalent 18 mois. Cette année, une seule demande a été formulée et est donc satisfaite. Elle porte sur une formation en adéquation avec les attentes de l'éducation nationale.

Le SE-Unsa insiste sur la demande croissante des enseignants (hors CAPPEI) pour une formation qui répondrait aux exigences du terrain : Enseigner à des enfants présentant des troubles dys , de comportement, spectre de l'autisme...

L'administration envisage un travail dans ce sens au niveau de la formation continue.

******* Mouvement 2018 *******

Bonifications RQTH : 4 situations sont examinées.

Au titre du rapprochement de conjoint : 3 situations

Au titre de l'Autorité Parentale Conjointe : 1 situation

Toutes les bonifications pour le mouvement sont accordées.

Calendrier : La CAPD Mouvement se réunira le 11 juin.

******* Informations *******

L'IA fait plusieurs annonces :

[SE-Unsa du Cantal](#)

04 71 48 56 33

15@se-uns.org

- **Les formations ministérielles** : les 5 collègues titulaires du CAPPEI en 2018 partent en formation, 2 autres collègues sur des postes ASH également. Le collègue qui occupera le poste de l'UE de Tivoli (poste vacant à ce jour) pourra aussi bénéficier d'une formation selon son profil.

Le SE-Unsa souligne à cette occasion le nombre restreint de collègues bénéficiant de formation sur des thèmes tels que les troubles du comportement, les divers handicaps... L'administration reconnaît la nécessité de proposer des modules de formation sur ces thématiques dans le cadre de la formation continue avec l'aide du pôle ressource ASH.

- **Professeur référent TSA** : suite à l'appel à candidatures, 3 collègues ont postulé. L'entretien aura lieu le mercredi 22 mai. L'administration a précisé que la création de ce poste n'impactait pas la dotation de notre département.



***** Ineat exeat *****

Les demandes évoluent tous les jours, et notamment pour les ineat : 16 demandes d'exeat et 15 demandes d'ineat. Il faut toujours compter sur une évolution dans l'été. Les exeat sont difficiles à obtenir car les départements acceptent les départs, donc les échanges sont difficiles.

L'administration nous informe :

- *Que le département pourrait-être légèrement déficitaire.*
- *Que le calibrage de rentrée ne se fait guère avant décembre.*
- *Qu'il n'y a pas, qu'il ne devrait pas y avoir de contractuel dans le Cantal.*

***** Accès à la hors classe*****



L'accès à la hors classe sera évoqué lors de la CAPD qui devrait se tenir le lundi 1^{er} juillet.

Le SE-Unsa rappelle la nécessité de prendre en compte l'AGS de service et non l'AGS dans le corps car cette mesure pénalise les anciens instituteurs, qui se sentent dévalorisés alors qu'ils rendent un travail identique.

Demande du SE-Unsa (hors CAPD)

- Selon les annonces ministérielles, lorsque les effectifs des classes de la GS au CE1 seront supérieur à 24 élèves, y aura-t-il une création de poste ?
- Inscription des trois ans : « Tous les enfants qui atteignent l'âge de trois ans au cours de l'année civile seront soumis à 'obligation d'instruction à compter du jour fixé pour la rentrée scolaire de l'année civile concernée » texte tiré sur EDUSCOL mis à jour le 25 avril 2019.

Si le projet de loi pour une « école de la confiance » confirme la publication de ce texte, le SE-Unsa demande que l'information soit bien actée en mairie et auprès des parents.